Le Sénat entérine la loi sur le génocide arménien

Publication : mardi 24 janvier 2012 08:53

Libération, 24 janvier 2012

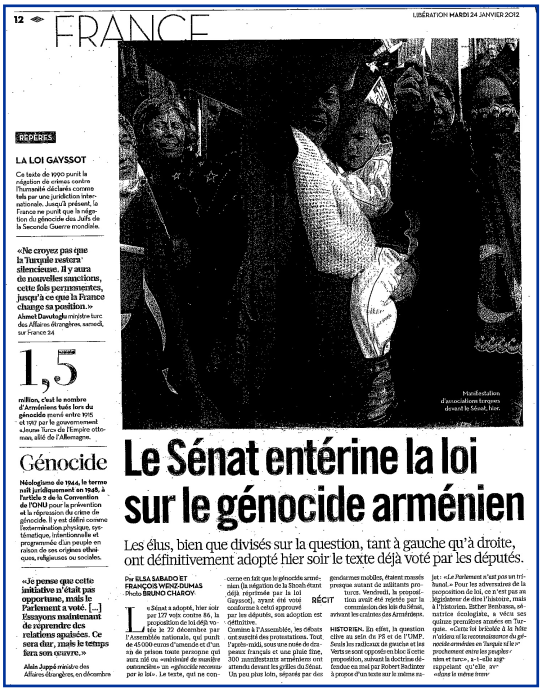

Manifestation d'associations turques devant le Sénat, hier.

REPÈRES

LA LOI GAYSSOT

Ce texte de 1990 punit la négation de crimes contre l'humanité déclarés comme tels par une juridiction internationale. Jusqu'à présent, la France ne punit que la négation du génocide des Juifs de la Seconde Guerre mondiale.

«Ne croyez pas que la Turquie restera silencieuse. Il y aura de nouvelles sanctions, cette fois permanentes, jusqu'à ce que la France change sa position.»

Ahmet Davutoglu ministre turc des Affaires étrangères, samedi, sur France 24

1,5

million, c'est le nombre d'Arméniens tués lors du génocide mené entre 1915 et 1917 par le gouvernement «Jeune Turc» de l'Empire ottoman, allié de l'Allemagne.

Génocide

Néologisme de 1944, le terme naît juridiquement en 1948, à l'article 2 de la Convention de l'ONU pour la prévention et la répression du crime de génocide. Il y est défini comme l'extermination physique, systématique, intentionnelle et programmée d'un peuple en raison de ses origines ethniques, religieuses ou sociales.

«Je pense que cette initiative n'était pas opportune, mais le Parlement a voté. [...] Essayons maintenant de reprendre des relations apaisées. Ce sera dur, mais le temps fera son œuvre.»

Alain Juppé ministre des Affaires étrangères, en décembre

Le Sénat entérine la loi sur le génocide arménien

Les élus, bien que divisés sur la question, tant à gauche qu'à droite, ont définitivement adopté hier soir le texte déjà voté par les députés.

Par **ELSA SABADO ET FRANÇOIS WENZ-DUMAS**
Photo **BRUNO CHAROY**

RÉCIT

Le Sénat a adopté, hier soir par 127 voix contre 86, la proposition de loi déjà votée le 22 décembre par l'Assemblée nationale, qui punit de 45 000 euros d'amende et d'un an de prison toute personne qui aura nié ou *«minimisé de manière outrancière»* un *«génocide reconnu par la loi»*. Le texte, qui ne concerne en fait que le génocide arménien (la négation de la Shoah étant déjà réprimée par la loi Gayssot), ayant été voté conforme à celui approuvé par les députés, son adoption est définitive.

Comme à l'Assemblée, les débats ont suscité des protestations. Tout l'après-midi, sous une nuée de drapeaux français et une pluie fine, 300 manifestants arméniens ont attendu devant les grilles du Sénat. Un peu plus loin, séparés par des gendarmes mobiles, étaient massés presque autant de militants proturcs. Vendredi, la proposition avait été rejetée par la commission des lois du Sénat, avivant les craintes des Arméniens.

HISTORIEN. En effet, la question clive au sein du PS et de l'UMP. Seuls les radicaux de gauche et les Verts se sont opposés en bloc à cette proposition, suivant la doctrine défendue en mai par Robert Badinter à propos d'un texte sur le même sujet : *«Le Parlement n'est pas un tribunal.»* Pour les adversaires de la proposition de loi, ce n'est pas au législateur de dire l'histoire, mais à l'historien. Esther Benbassa, sénatrice écologiste, a vécu ses quinze premières années en Turquie. *«Cette loi bricolée à la hâte n'aidera ni la reconnaissance du génocide arménien en Turquie ni le r prochement entre les peuples nien et turc»*, a-t-elle arg rappelant qu'elle av *«dans le même imm*

Phoca PDF